

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ARRETES AU 31 MARS 2015

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2015.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultat, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2015, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 91,992% de l'actif total au 31 Mars 2015 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 8,009 % de l'actif total au 31 Mars 2015. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », « HANNIBAL LEASE » représentent respectivement 16,605% et 10,595% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,558% de l'actif net au 31 Mars 2015, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 09 juillet 2015

**Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI**

BILAN
arrêté au 31 Mars 2015
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 647 823,521	2 764 035,048	2 769 978,083
Obligations et valeurs assimilées		25 683 291,012	32 041 984,963	26 412 761,802
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		416 156,606	3 113 171,335	1 660 179,880
Disponibilités		1 957 117,804	6 479 092,610	214 879,469
AC3- Créances d'exploitation				
Autres débiteurs		6 069,989	4 947,510	2,711
TOTAL ACTIF		29 710 458,932	44 403 231,466	31 057 801,945
PASSIF				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	44 026,577	59 534,379	49 513,056
PA2 Autres créditeurs divers	3.5	17 564,690	10 511,360	14 474,695
TOTAL PASSIF		61 591,267	70 045,739	63 987,751
ACTIF NET		29 648 867,665	44 333 185,727	30 993 814,194
CP1 Capital	3.7	28 300 130,122	42 349 140,225	29 850 345,938
CP2- Sommes distribuables	3.8			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 083 356,882	1 596 836,415	195,799
Sommes distribuables de la période		265 380,661	387 209,087	1 143 272,457
ACTIF NET		29 648 867,665	44 333 185,727	30 993 814,194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 710 458,932	44 403 231,466	31 057 801,945

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015
(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2			
Dividendes		0,000	0,000	78 783,247
Revenus des obligations et valeurs assimilées		299 642,158	371 139,484	1 401 623,911
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	24 134,540	67 121,428	168 550,610
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		323 776,698	438 260,912	1 648 957,768
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-40 475,055	-55 983,311	-202 935,362
REVENU NET DES PLACEMENTS		283 301,643	382 277,601	1 446 022,406
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-11 285,078	-14 635,831	-57 533,080
RESULTAT D'EXPLOITATION		272 016,565	367 641,770	1 388 489,326
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-6 635,904	19 567,317	-245 216,869
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.8	265 380,661	387 209,087	1 143 272,457
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 635,904	-19 567,317	245 216,869
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		27 482,415	26 478,748	23 475,404
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-8 052,031	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		291 446,949	394 120,518	1 411 964,730

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	272 016,565	367 641,770	1 388 489,326
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 482,415	26 478,748	23 475,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-8 052,031	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	0,000	-1 379 829,444
AN3- Transactions sur le capital			
Souscriptions			
- Capital	5 311 414,283	16 073 494,155	37 109 540,925
- Régularisation des sommes non distribuables	2 062,523	14 532,074	15 454,789
- Régularisation des sommes distribuables	226 859,198	695 615,405	1 416 752,936
Rachats			
- Capital	-6 880 624,723	-18 302 253,645	-51 829 190,175
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 498,283	-14 106,782	-19 930,680
- Régularisation des sommes distribuables	-293 606,476	-760 140,134	-1 962 873,023
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 344 946,529	-1 898 738,409	-15 238 109,942
AN4- Actif net			
En début de période	30 993 814,194	46 231 924,136	46 231 924,136
En fin de période	29 648 867,665	44 333 185,727	30 993 814,194
AN5- Nombre d'actions			
En début de période	295 990	442 040	442 040
En fin de période	280 430	419 926	295 990
VALEUR LIQUIDATIVE	105,726	105,574	104,712
AN6- Taux de rendement annualisé	3,93%	3,82%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 Mars 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 27 331 114,533 dinars contre 29 182 739,885 dinars au 31/12/2014 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	438 658,500	1,480
FINA O SICAV	2 485	259 237,131	261 332,540	0,881
SANADETT SICAV	3 779	407 775,686	414 212,411	1,397
SICAV ENTREPRISE	5 042	517 868,191	533 620,070	1,800
Total	11 606	1 484 881,008	1 647 823,521	5,558

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	612 313,800	600 905,204	2,027
BTA 5.5% MARS 2019	410	419 635,000	420 412,387	1,418
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	453 100,079	1,528
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	654 420,362	2,207
Total	2 000	2 104 633,800	2 128 838,032	7,180

Obligations de sociétés

<i>Obligations de sociétés</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'Acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AB SUB 2009/A TF	5 000	333 250,000	340 534,000	1,149
AB SUB 2009/B TV	5 000	333 250,000	340 866,000	1,150
AMEN BANK 2006 TV	5 000	100 000,000	100 796,000	0,340
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	733 200,000	752 704,000	2,539
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	733 200,000	752 704,000	2,539
AIL 2012-1 TF 6 5ANS	15 000	900 000,000	937 992,000	3,164
AIL2010-1 5,25 08042015	5 000	100 000,000	104 120,000	0,351
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	576 000,000	602 892,800	2,033
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 040 864,000	3,511
ATL 2010-1 TF 5.25	15 000	300 000,000	308 112,000	1,039
ATL 2010-1 TF 5.25	15 000	300 000,000	308 112,000	1,039
ATL 2010-1 TF 5.25	5 000	100 000,000	102 704,000	0,346
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	800 000,000	827 248,000	2,790
ATTIJARI LEASING 2010-1 150915	3 500	70 000,000	71 610,000	0,242
ATTIJARI LEASING 2011 6 130117	3 000	120 000,000	121 231,200	0,409
BNA SUB 2009	20 000	1 333 000,000	1 389 640,000	4,687
BTE 10ANS 5.25%	10 000	500 000,000	511 392,000	1,725
BTE 2010 TR A TV	7 000	420 000,000	430 012,800	1,450
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	425 000,000	427 968,000	1,443
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	425 000,000	427 968,000	1,443
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	200 000,000	201 374,000	0,679
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	35 000	2 500 050,000	2 547 342,000	8,592
CHO 2009 TMM+1	6 000	375 000,000	381 393,600	1,286
CIL2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	400 000,000	407 024,000	1,373
CIL2012/1 400MD 30032017 5ANS	4 000	160 000,000	160 041,600	0,540
HL 2010-1 1MD 18062015 5.25	10 000	200 000,000	206 608,000	0,697
HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	500 000,000	512 828,000	1,730
HL2010-1 2MD 18062015 5.25	20 000	400 000,000	413 216,000	1,394
HL2010-2 2MD 26112015 5.45	20 000	400 000,000	406 016,000	1,369
HL2012/1	10 000	600 000,000	616 424,000	2,079
HL2012/1	2 500	150 000,000	154 106,000	0,520
HL2013/1 TF	10 000	800 000,000	838 592,000	2,828
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	40 000,000	41 022,400	0,138
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	180 000,000	187 243,200	0,632
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	666 500,000	667 196,000	2,250
STB SUB 2011A 6.1 270119	5 000	285 710,000	288 154,000	0,972
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	403 664,000	1,361
SUB AMEN BANK 2012	10 000	800 000,000	821 136,000	2,770
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 777 840,000	1 824 810,533	6,155
TL 2010-1 01062015 2MD TV	7 500	150 000,000	155 472,000	0,524
TL 2011-3 5.85 29012017	10 000	400 000,000	403 176,000	1,360
TL2010-2 1MD 17112015 5.375	10 000	200 000,000	203 184,000	0,685
TL2012-1 A TF 6.5 29052017	10 000	600 000,000	624 832,000	2,107
UIB 2009/1	5 000	333 261,624	343 625,167	1,159
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	571 300,000	575 804,000	1,942
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	264 000,000	270 697,680	0,913
Total	427 523	22 955 561,624	23 554 452,980	79,445

Les entrées en portefeuille titres durant la période du 1er Janvier 2015 au 31 Mars 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		0	0,000
Obligations des Sociétés		0	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1 410	1 536 192,931
ACHAT BTA 410 BTA 5.5% MARS 2019	05/02/2015	410	438 854,452
ACHAT BTA 590 BTA 6.9% MAI 2022	05/02/2015	590	656 327,315
ACHAT BTA 410 BTA 5.5% MARS 2019	20/02/2015	410	441 011,164
TOTAL		1 410	1 536 192,931

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2015 au 31 Mars 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Titres des OPCVM		1 124 646,224	1 144 331,693	19 685,469
VENTE TITRE 1440 FINA O SICAV	06/01/2015	150 221,919	150 167,520	-54,399
VENTE TITRE 1383 SANADETT SICAV	06/01/2015	149 233,600	150 142,629	909,029
VENTE TITRE 1841 SANADETT SICAV	16/01/2015	198 654,416	200 087,244	1 432,828
VENTE TITRE 6100 SICAV ENTREPRISE	03/03/2015	626 536,289	643 934,300	17 398,011
Obligations des sociétés		771 030,000	771 030,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2015	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2015	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2015	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2015	142 900,000	142 900,000	0,000
REMB. 2500 BTE 2011 A TMM+1.3	09/02/2015	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2015	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2015	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2015	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2015	80 000,000	80 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1 507 165,652	1 479 428,152	-27 737,500
VENTE BTA 410 BTA 5.5% MARS 2019	22/01/2015	425 506,200	416 855,200	-8 651,000
VENTE BTA 590 BTA 6.9% MAI 2022	22/01/2015	642 805,000	623 718,500	-19 086,500
VENTE BTA 410 BTA 5.5% MARS 2019	05/02/2015	438 854,452	438 854,452	0,000
TOTAL		3 402 841,876	3 394 789,845	-8 052,031

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 299 642,158 dinars pour la période du 1er janvier 2015 au 31 Mars 2015 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titre	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014au 31/03/2014	du 01/01/2014au 31/12/2014
Dividendes			
- Titres OPCVM	-	-	78 783,247
Revenus des obligations			
- Intérêts	277 865,285	348 146,147	1 284 120,193
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	21 776,873	22 993,337	117 503,718
TOTAL	299 642,158	371 139,484	1 480 407,158

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2015 à 2 373 274,410 dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,000
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,000
Billets de trésorerie	2	403 603,206	416 156,606	1,404
POLYMEDICAL 190J- 30/06/2015	1	203 603,206	206 969,940	0,698
STM 200 MD 6.25% 18052015	1	200 000,000	209 186,666	0,706
Total des placements monétaires		403 603,206	416 156,606	1,404

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 31/03/2015	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 952 646,027	6,586
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 471,777	0,015
Placements à terme	0,000	0,000
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,000
Total des disponibilités	1 957 117,804	6,601

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant la période du 01/01/2015 au 31/03/2015, s'élèvent à 24 134,540 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	4 900,982	10 443,382	36 066,335
Revenus des Billets de Trésorerie	19 233,558	42 557,936	110 985,012
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	7 379,153
Placement à terme	0,000	14 120,110	14 120,110
TOTAL	24 134,540	67 121,428	168 550,610

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2015 à 61 591,267 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Opérateurs Créditeurs	44 026,577	59 534,379	49 513,056
Gestionnaire	39 602,069	55 110,323	45 961,534
Dépositaire	4 424,508	4 424,056	3 551,522
Autres Créditeurs Divers	17 564,690	10 511,360	14 474,695
Commissaire aux comptes	11 350,710	6 637,820	9 083,970
Etat Impôts et Taxes	3 427,565	326,427	228,985
Conseil du Marché Financier	2 674,660	3 393,552	2 723,853
Publication diverses	0,000	0,000	2 326,132
Compte de régularisation(dividendes à payer)	111,755	153,561	111,755
TOTAL	61 591,267	70 045,739	63 987,751

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges de gestion des placements	40 475,055	55 983,311	202 935,362
Commission de gestion	39 602,069	55 110,323	199 394,908
Commission de dépôt	872,986	872,988	3 540,454
Autres Charges	11 285,078	14 635,831	57 533,080
Honoraires du commissaire aux comptes	2 266,740	2 266,740	9 192,890
Redevances CMF sur les OPCVM	7 457,883	10 378,433	37 550,206
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	691,595	809,557	3 543,401
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	868,680	1 134,000	7 137,386
Frais Bancaires	0,180	47,101	44,341
Autres Charges	0,000	0,000	64,856
TOTAL	51 760,133	70 619,142	260 468,442

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Nominal	29 850 345,938
Nombre de titres	295 990
Nombre d'actionnaires	596
Souscriptions réalisées	
	5 313 476,806
Nominal	5 311 414,283
Régularisation des sommes non distribuables	2 062,523
Nombre de titres émis	52 667
Nombre d'actionnaires nouveaux	40
Rachats effectués	
	-6 883 123,006
Nominal	-6 880 624,723
Régularisation des sommes non distribuables	-2 498,283
Nombre de titres rachetés	-68 227
Nombre d'actionnaires sortants	-59
Capital au 31/03/2015	
	28 300 130,122
Nominal	28 281 135,498
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-8 052,031
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	27 482,415
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-435,760
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	280 430
Nombre d'actionnaires	577

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Résultats distribuables de la période	272 016,565	367 641,770	1 388 489,326
Régularisations de la période	-6 635,904	19 567,317	-245 216,869
Sommes distribuables de la période	265 380,661	387 209,087	1 143 272,457
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 083 356,882	1 596 836,415	195,799
Sommes distribuables	1 348 737,543	1 984 045,502	1 143 468,256

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1^{er} trimestre 2015 sont de 2 266,740 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.